CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2026

Le Conseil municipal, convoqué le 28 septembre 2026 avec l'ordre du jour suivant :

1. Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
2. Evolution du projet de la cure
3. Point sur le budget 2026
4. Journée citoyenne nettoyage terrain des Chênes
5. Marché de Noël
6. Questions Diverses

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter trois points à l'ordre du jour :

- demande de subvention pour l'aménagement de la parcelle des chênes
- contrat de vacations avec Pierre BOUTARIN pour l'entretien du réseau d'eau
- tarif branchement Eau Potable

S'est réuni le lundi 5 octobre à 18 h 30 à la Mairie.

Présents : Jean-Charles JOUVE, Jacques RESSY, REYNIER Sylviane, SYLVESTRE Lionel, DANJEAN Marie, VASSY Baptiste, Christelle DUPLAN, JOLLY Françoise, ROCHETTE-HUBERT Charlotte

Absents excusés : Christian CAILLET pouvoir à jacques RESSY, Claude BEAL pouvoir à Jean-Charles JOUVE

Le Conseil choisit Jean-Charles JOUVE comme secrétaire de séance

Les élus approuvent le compte-rendu du conseil municipal du 31 août.

1 Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Le document à été transmis à tous les élus pour lecture et avis.

Le plan de la commune a été divisé par secteur afin de faciliter la prise en charge en cas de besoin.

Vérifier la cohérence du document entre les fiches réflexes et le corps du document.

Une copie du document sera remise à chaque conseiller en version papier.

2 Evolution du projet de la cure

Le 14 octobre, un compromis pour 210 000€, sans conditions suspensives sera signé.

L'assainissement a été validé par le sigma.

La servitude pour l'assainissement sera signée avec Hervé Boutarin.

3 Point sur budget 2026 et préparation du budget 2027

- ECOLE :
  - Les ventilateurs (2026)
  - Le panneau avec le nouveau nom de l'école ROSALIND FRANKLIN (2026)
  - Ecole peinture de la cantine (2027)

- VOIRIE :
  - taille des cyprès.(2026)
  - Les panneaux d'affichage sur les 3 sites seront changés, (2026)
  - curage du fossé.(2026)
  - l'étrave chasse des neiges chasse-neige pour laquelle un devis de 3700€ a été fait. A suivre
- EAU :
  - Interconnexion avec Chabrillan, l'ARS demande une étude d'1 an et un forage complémentaire. L'estimation de 800 000 € a évolué à 1 200 000€
  - L'étude pour le chiffrage du maillage entre les communes est en cours. (Autichamp, Chabrillan, La Répara-Auriples)(2027

---

4 Journée citoyenne nettoyage terrain des chênes

le samedi 6 mars 2027 tous les habitants sont invités à venir participer en apportant leur matériel

---

5 Marché de Noël

vendredi 4 décembre 2026

La mairie suggère de faire venir un food truck, l'agricantine.
L'école est associée à ce marché pour vendre les productions des enfants et financer les projets de l'école.

---

6 Demande de subvention pour l'aménagement du terrain des Chênes

Monsieur le maire présente au conseil municipal le projet d'aménagement du terrain des chênes à l'entrée du hameau du Péage.
L'aménagement du parc public « Le Grand Paysage », permettra de mettre en valeur les 4 chênes majestueux multicentenaires, tout en proposant un espace de bien être pour les habitants.

Le Conseil Municipal examine le projet. Le montant total prévisionnel des travaux HT est de 24 379,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter le conseil départemental, afin de bénéficier de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'ARRETER le montant des travaux évalués à 24 379 € HT.
- de SOLLICITER une subvention

- AUTORISE le maire à signer tous les documents administratifs et financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération, y compris la convention reprenant les éléments du règlement d'attribution.

7 Contrat de vacations interventions sur le réseau d'eau potable

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé ;
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public ;
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de recruter un vacataire pour effectuer des interventions sur le réseau d'eau potable et pour une durée de 6 ans.

Il est proposé également aux membres du conseil municipal que chaque vacation soit rémunérée :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant net de 50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un vacataire pour une durée de 6 ans

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation :
- sur la base d'un taux horaire d'un montant net de 50 €.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

8 Tarif branchement réseau d'eau potable

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal, la délibération de 2026 concernant le prix de l'eau.
Considérant que le tarif actuellement appliqué pour la création d'un branchement d'eau potable doit être révisé afin de tenir compte de l'évolution des coûts réels de cette prestation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les tarifs d'interventions :
    - Création du branchement d'eau potable à la demande de l'abonnée : 1700 €

- **DIT** qu'ils entreront en vigueur au 5 octobre 2026

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Questions diverses :

- Décision du Maire

Lecture de la décision N°2 concernant des virements de crédits du compte 203 au 2181 pour un montant de 4 400 €.

- Pass région Senior

La région a envoyé un courrier au sujet d'une carte pass senior avec des avantages pour les seniors.

- Broyage des végétaux :

Le Maire propose qu'on utilise le jardin partagé pour le stockage des déchets verts permettant leur broyage par la CCVD.

- Commission mobilité :

Service mutualisé sur le territoire, il y a des voitures mises à disposition, des vélos électriques à la location. L'aide au permis pour les jeunes et de la mise en place de cabanes à vélo.

- Commission Jeunesse

Proposition de création d'un conseil municipal des jeunes

Voir pour l'organisation d'un chantier jeunesse avec les communes voisines

---

La séance est levée à 20h28.

Prochaine séance le 2 novembre à 18h30.